

**QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et règlementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**

**En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.**

Protocole d’accord de cession de parts sociales

Entre les soussignés :

* *Si le cédant est une personne physique :*

Madame / Monsieur *(état civil complet, nationalité et adresse)*, époux / épouse / partenaire pacsé de ….

* *Si le cédant est une personne morale :*

La société *(dénomination et forme sociale de la société)*, au capital de *(montant du capital social de la société)* dont le siège social est situé *(localisation)*, immatriculée au RCS de *(lieu et numéro d’immatriculation)*, représentée par *(état civil et fonction du représentant de la société, le cas échéant, date à laquelle il a été habilité à signer pour le compte de la société état civil et fonction du dirigeant qui l’a habilité)*,

ci-après désigné « **le Cédant**»,

d’une part,

ET,

* *Si le cessionnaire est une personne physique :*

Madame / Monsieur *(état civil complet, nationalité et adresse)*, époux / épouse / partenaire pacsé de *(…)* .

* *Si le cessionnaire est une personne morale :*

La société *(dénomination et forme sociale de la société)*, au capital de *(montant du capital social de la société)* dont le siège social est situé *(localisation)*, immatriculée au RCS de *(lieu et numéro d’immatriculation)*, représentée par *(état civil et fonction du représentant de la société, le cas échéant, date à laquelle il a été habilité à signer pour le compte de la société état civil et fonction du dirigeant qui l’a habilité)*,

ci-après désigné « **le Cessionnaire** »,

d’autre part,

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 - Objet**

Le Cédant s’engage à céder au Cessionnaire (*nombre de parts sociales)* parts sociales dont le Cédant est le propriétaire dans la société (*dénomination de la société*) au capital de *(montant du capital social de la société)* euros, dont le siège social est situé à (*adresse du siège social*) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de (*ville*), sous le numéro (*numéro d'immatriculation au RCS)*.

Le Cessionnaire s’engage à l’acquisition des parts sociales susvisées dans les conditions énoncées par le présent protocole.

*Éventuellement, prévoir une clause de substitution.*

**Article 2 - Prix**

Le prix des parts sociales, dont la cession est l’objet du protocole, est fixé, à raison de (*prix de vente de chaque part sociale)* euros par part sociale, soit un prix total de (*prix total des parts sociales cédées)* euros pour les (*nombre de parts sociales cédées)*parts sociales cédées.

*Préciser les modalités de paiement choisies par les parties, par exemple, si le paiement est fractionné préciser les différentes échéances de paiement. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples :*

* *La totalité du prix sera payé le jour de la réitération de l’acte de cession.*
* *Le prix de cession sera payable (date de paiement) et, à concurrence de (prix global) euros.*
* *Une partie de cette somme serait payable au (date de paiement 1) et les autres au (date de paiement 2), sans intérêts.*

**Article 3 - Conditions suspensives**

L’engament des parties à la cession des parts sociales susvisées est subordonné à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

L’engagement *de cession / d’achat* du *Cédant / Cessionnaire* est pris par celui-ci sous les conditions suspensives suivantes, de sorte que le *Cédant / Cessionnaire* ne pourra se prévaloir de leur non-réalisation pour se soustraire à l’engagement *de cession / d’achat* qu’il prend aux termes des présentes :

* *En fonction du type de société, mais aussi des statuts, il peut être nécessaire d’obtenir l’agrément des associés pour pouvoir céder ses actions à un tiers à la société. Il est alors courant que le cédant signe un accord de cession sous condition suspensive d’obtention de l’agrément du Cessionnaire par l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société, conformément à la loi et aux dispositions des statuts.*
* *L’obtention d’un prêt d’un montant de (préciser le montant, le taux d’intérêt, la durée, l’établissement prêteur).*
* *Le renouvellement ou l’engagement de renouvellement par le bailleur du bail des locaux sis (adresse des locaux).*
* *Le renouvellement ou l’engagement de renouvellement à son échéance du contrat passé par / avec la Société (une société partenaire par exemple).*
* *Le bilan des audits. Le repreneur s’offre ainsi la possibilité de renoncer à l’acquisition si les capitaux propres, la trésorerie ou le résultat n’atteignent pas un seuil minimum.*

**Article 4 – Durée**

Le présent protocole d’accord est valable pendant un délai de *(durée de validité du protocole, par exemple : X mois)*, au-delà duquel il sera caduc.

En cas de réalisation de la *(ou des)* conditions suspensives, la partie la plus diligente devra faire établir l’acte de cession.

*Eventuellement*, Cette réitération fera rétroagir la cession au jour de la signature du présent protocole.

La partie qui se refuserait à réitérer l’acte définitif de cession pourrait, à la suite d’une mise en demeure par lettre recommandé avec accusé de réception, y être contrainte par décision de justice.

**Article 5 - Élection de domicile**

Pour l’exécution du présent protocole, les parties élisent domicile à leur domicile / siège social respectifs.

**Article 6 - Droit applicable et juridiction compétente**

Le présent acte est assujetti au droit français. Tout litige qui résulterait de son exécution sera soumis au Tribunal de *(préciser le tribunal compétent)*.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (lieu de rédaction)

Le\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Date de l'acte)

En \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ exemplaires (Autant d'exemplaires que de parties)

« Lu et approuvé »

M. /Mme \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Cédant,

« Lu et approuvé »

M. /Mme \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Cessionnaire.